



DE VIVE VOIX vol.2 no.17

18 décembre 2014

COMpte RENDU DES TRAVAUX DU COMITÉ DE MISE EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DEMERS DIT « COMITÉ ROUILLIER »

Par Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG

Le vendredi 12 décembre dernier, des membres du comité exécutif de la FNEEQ rencontraient Mme Rouillier (ancienne Directrice générale du Cégep Marie-Victorin), fonctionnaire responsable du comité de mise en œuvre des recommandations du rapport Demers, et un autre fonctionnaire du MESRS responsable de l'enseignement collégial, M. Robert Poulin. Le comité exécutif de la FNEEQ a rendu compte de cette rencontre lors d'un regroupement cégep téléphonique mardi dernier; nous trouvions important de vous transmettre ces informations avant de partir pour le congé des fêtes. Bien sûr, même s'il est primordial de décrocher pour festoyer avec nos proches après une autre session bien remplie, nous aurons à reprendre assez rapidement en janvier afin d'être prêts à temps pour contrer toutes ces attaques contre les services publics et plus particulièrement contre le réseau collégial.

Sur le comité Rouillier

Il est intéressant de savoir que le mandat du comité de mise en œuvre des recommandations du rapport Demers s'inscrit dans les priorités du MESRS. En effet, ces dossiers prioritaires sont : le financement des universités, la modernisation de l'offre de formation collégiale et les mécanismes de reddition de comptes en enseignement supérieur. C'est dans ce contexte que le comité Rouillier a été créé en octobre dernier, comité formé d'une dizaine de fonctionnaires du MESRS œuvrant dans divers services, dont les services de la pédagogie, de la formation professionnelle et technique, de la formation à distance, de la formation continue, des activités internationales. Le ministère a d'emblée rejeté l'idée d'intégrer à ce comité des personnes provenant du milieu collégial afin de ne subir aucune pression et d'avoir toute la marge de manœuvre possible pour travailler sur cette modernisation de l'offre de formation collégiale. Soulignons au passage que le mot «modernisation», fort utilisé dans le rapport Demers, doit s'entendre au sens d'une approche entrepreneuriale de l'enseignement, pour une structure de l'enseignement collégial qui allierait souplesse et reddition de comptes.

Depuis le mois d'octobre, les travaux du comité Rouillier ont porté sur la structure et les mécanismes qui seront utilisés pour mener tous ces travaux à terme. Le comité a constitué six sous-groupes de travail ayant pour thèmes : la pédagogie, la formation continue,

l'internationalisation, les règlements, la carte des programmes, le financement (en lien avec les règles budgétaires si nécessaire). Le seul volet du rapport Demers qui n'a pas son sous-comité est la restructuration du ministère, même si ce volet demeure toujours au plan de travail du comité.

Déjà, on saisit l'ampleur des travaux envisagés. C'est le principal constat que les représentants de la FNEEQ ont fait au sortir de cette rencontre. Mme Rouillier a d'ailleurs précisé que ces travaux s'étaleront sur une durée minimale de trois ans. Lors de la réforme Robillard, les changements s'étaient échelonnés sur une durée de six ans. On peut donc croire que quelque chose de similaire est envisagé, avec une application progressive des recommandations. D'ailleurs, le MESRS prévoirait un réinvestissement en enseignement collégial dans deux à trois ans, et déjà le comité Rouillier veut prévoir où ces sommes seront investies.

Liens entre le rapport Demers et l'actuelle négociation de notre convention collective

Compte tenu de l'ampleur des modifications envisagées, y aurait-il des impacts sur notre convention collective? Lors de leur rencontre avec Mme Rouillier, les représentants de la FNEEQ se sont fait dire que le comité de mise en œuvre n'envisageait pas de mélanger les enjeux de la négociation et leurs travaux. Or le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) place le rapport Demers au cœur de son projet de renouvellement des conventions collectives. En effet, dans le préambule du document des « non-offres » patronales déposé hier, il en est explicitement question : « [...] le *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale* [rapport Demers] a pour assise l'importance de rendre notre système d'enseignement plus souple afin de faciliter davantage l'accès à la formation et à la diplomation. Par exemple, l'expérimentation dans certains programmes techniques de nouveaux modes d'enseignement à distance issus des technologies de l'information et de la communication pourrait non seulement favoriser davantage l'accessibilité aux études, mais aussi diminuer les effets néfastes liés à la baisse démographique anticipée en région. »¹ Le tout est présenté dans un « contexte budgétaire fort difficile » (on connaît la chanson; ce gouvernement est obsédé par la colonne des dépenses et refuse de lorgner du côté des revenus de l'État, de l'évasion fiscale, etc.), de façon à faire en sorte que « les cégeps bénéfici[ent] d'une marge de manœuvre managériale qui leur permet de réaliser pleinement tous les aspects de leur mission tout en poursuivant leurs objectifs de développement institutionnel. »² On y parle aussi d'« [...] assurer que les conventions collectives comportent des dispositions qui donnent aux cégeps toute la souplesse et l'efficacité nécessaires à la mise en place d'une gestion pédagogique, organisationnelle et administrative efficiente répondant aux besoins de plus en plus diversifiés de l'effectif étudiant et favorisant sa réussite. » Voici la conception du gouvernement d'une « modernisation » du réseau collégial.

Bref, quand Mme Rouillier dit à nos représentants que son comité n'entend pas mélanger la négociation et leurs travaux, on y voit encore une preuve de la grande hypocrisie de ce gouvernement.

¹ *Dépôt patronal en vue du renouvellement des conventions collectives du personnel enseignant venant à échéance le 31 mars 2015*, 17 décembre 2014, p.3.

² *Ibid.*, p.2.

Mener ces travaux pendant la négociation s'avère d'autant plus malhonnête puisque, cet hiver, nous serons occupés sur plusieurs fronts (ce qui n'est pas peu dire vu l'ampleur des attaques faites aux professeurs et, de manière plus générale, aux employés des services publics; consultez à cet effet les rubriques sur la négo dans le *De vive voix* du 18 décembre ainsi que le plus récent *Info négo*, en ligne sur le site Web du SEECLG). On peut craindre avec raison que le gouvernement profitera de la négo pour tenter de nous imposer des éléments du rapport Demers.

Mandat du comité Rouillier

Pour revenir à la rencontre du 12 décembre, Mme Rouillier a précisé le mandat de son comité : examiner les recommandations du rapport Demers, en vérifier la faisabilité, assumer la mise en œuvre des recommandations si nécessaire (elle a avancé que bon nombre de recommandations ne seront pas retenues dans le processus; peut-on se fier à sa parole cette fois-ci?). Mme Rouillier a aussi insisté sur le fait que tous les partenaires et les acteurs du milieu seraient consultés tout au long du processus, bien qu'elle ne sache pas encore de quelle façon cela se fera. Si on se fie aux consultations pour le rapport Demers, ce sont principalement les directions générales des collèges qui ont été interpellées (les syndicats de professeur-e-s n'avaient pu émettre un avis qu'au tout début du processus). Et si on se fie au dépôt patronal d'hier dans le cadre de la négo, dépôt explicitement défini comme « [...] découl[ant] d'une large consultation auprès des directions des cégeps », on peut s'inquiéter des demandes qu'émettront nos directions lors de ces consultations. En outre, Mme Rouillier a indiqué que les solutions priorisées devront aller dans le sens de la préservation de la qualité de la formation, du développement des cégeps en région et de la réussite étudiante (que nos gestionnaires mesurent trop souvent en termes de taux de diplomation...).

Sur les modifications au RREC et à la formation générale

Questionnée par la FNEEQ sur les potentielles modifications au Règlement du régime des études collégiales (RREC) recommandées par Guy Demers, Mme Rouillier a répondu que oui, il y aurait des changements envisagés, mais que le comité tenterait de faire ces changements sans avoir à modifier le RREC. Et si jamais une modification au RREC était envisagée, ce ne serait pas, aux dires de Mme Rouillier, avant 2016-2017 (début du processus en 2016-2017 pour une application dans les collèges en 2017-2018).

Au sujet de la formation générale, même si les modifications (la « modernisation ») suggérées par Guy Demers ne sont pas formulés dans une recommandation formelle (il en est question dans la pseudo conclusion, la fameuse section intitulée « Du courage et de l'audace... »), il a été confirmé que le comité Rouillier en traitera. D'ailleurs, notre Directeur général nous a dit que le sous-comité Rouillier sur la pédagogie devait se pencher aussi, selon ses informations, sur la formation générale et sur les questions de diplomation. Mme Rouillier, pour sa part, a dit à nos représentants qu'elle ne savait pas comment ni quand ils traiteraient du dossier de la formation générale, que ce n'était pas un dossier prioritaire, contrairement au dossier des collèges en

région et à celui des simplifications administratives. Or il est important de souligner que certaines recommandations du rapport Demers traitent, parfois même très explicitement (notamment les #18, 12 et 3) de la formation générale, justement dans une optique de simplifications administratives...

La formation continue comme cheval de Troie de la formation générale?

Par ailleurs, Mme Rouillier a confirmé que le sous-comité sur la formation continue était déjà très avancé dans ses travaux. Pour l'instant, il n'y aura pas d'ajout de financement à la formation continue, mais il y aura un assouplissement des règles budgétaires pour faciliter la gestion des sommes existantes (les quatre enveloppes budgétaires seront fondues en une seule, pour une plus grande marge de manœuvre des gestionnaires). Or rappelons qu'une des principales recommandations du rapport Demers sur la formation continue, la recommandation 18, se concentre sur « les besoins de formation en littératie³ des candidats à l'AEC »⁴. Dans cette recommandation, non seulement les « activités » conçues pour répondre à ces besoins en littératie seraient définies par des conseillers pédagogiques et par des aide pédagogiques individuels (et non par des professeurs), mais celles-ci seraient préférablement offertes dans une formule de type « modules autoportants, utilisant les technologies de la formation à distance », « intégrées aux programmes d'AEC » puis, « dans le cadre d'une éventuelle révision de la formation générale du DEC [...] [,] comptabilisables et entièrement reconnu[e]s pour l'atteinte des objectifs de la formation générale et l'obtention du DEC. » Il apparaît donc évident que le comité Rouillier est bel et bien prêt à envisager des modifications qui, par le biais des AEC et du potentiel diplôme par cumul d'AEC (recommandation 12), entraîneraient une transformation de la formation générale du DEC, transformation qui se présenterait ensuite comme un fait accompli.

Quelles suites donner à tout cela?

À la lumières de ces observations, il semble de plus en plus évident que des modifications majeures du réseau collégial sont envisagées par le gouvernement Couillard, modifications présentées de façon moins frontale que celles du ministre Reid en 2004, et peut-être justement davantage de façon insidieuse. Mme Rouillier a promis une autre rencontre avec nos représentants de la FNEEQ en janvier prochain (la date n'est pas encore confirmée). Nous avons aussi un regroupement cégep prévu les 15 et 16 janvier prochain. Un plan d'action sur le rapport Demers est déjà enclenché; des actions plus musclées devront assurément être envisagées. Enfin, nous vous rappelons la tenue d'un atelier « Rapport Demers » à Lionel-Groulx le 19 janvier prochain, atelier dans le cadre du Plan stratégique de développement 2015-2020. Il sera primordial que les profs viennent y faire entendre leur voix.

³ Littératie : Apprentissages de base pour fonctionner en société (calcul, écriture, lecture). On est bien loin, ici, de la formation générale de niveau enseignement supérieur.

⁴ *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*, juin 2012, p.12.